



Prim renouv : construction 15 années à partir de
quelle date

Par Golfy22

Bonjour

Je voudrais savoir si le délai de 15 ans pris en compte pour obtenir la prim renouv démarre à partir de la construction ou bien si le délai à prendre en compte est celui de la remise des clés au propriétaire ? Merci d'avance pour le renseignement. Cordialement

apres recherche je pense que je suis sur le bon espace pour ma question

Par AGeorges

Bonsoir Golfy,

Ni l'un ni l'autre.

Ce qui compte est la date d'octroi du Permis de Construire.

Le décret parle de la "notification de la date d'octroi".

Je comprends cela comme lié au permis de construire.